

République de Côte d'Ivoire

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)

FINANCEMENT BUDGETAIRE PROGRAMMATIQUE FONCIER RURAL (FB-PR FONCIER RURAL)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° /FB PR Foncier Rural/2024

POUR LE RECRUTEMENT D'OPERATEURS FONCIERS POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE SECURISATION FONCIERE DANS QUATRE (4) REGIONS DE LA COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT BUDGETAIRE PROGRAMMATIQUE FONCIER RURAL (FB-PR FONCIER RURAL),

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES

Autorité contractante : Agence foncière rurale (AFOR)

1. Source de financement : C2D3/AFD (appui budgétaire)
2. Objet de l'avis à manifestation d'intérêt : recrutement d'opérateurs fonciers pour la réalisation des opérations de sécurisation foncière rurale dans quatre (4) régions de la CÔTE D'IVOIRE dans le cadre du Financement Budgétaire Programmatique Foncier Rural (FB-PR Foncier Rural),
3. Imputation budgétaire : Exercice budgétaire 2024
4. Type de marché : prestations de service
5. Mode de passation : Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)
6. Réserve du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Designation	Part réservée aux PME locales	
		Oui	Non
2	Recrutement d'opérateurs fonciers pour la réalisation des opérations de sécurisation foncière rurale dans quatre (4) régions de la CÔTE D'IVOIRE dans le cadre du Financement Budgétaire Programmatique Foncier Rural (FB-PR Foncier Rural),	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(N.B : l'autorité contractante est tenue de renseigner tous les champs du tableau. En cas d'appel d'offres à lots multiples, l'autorité contractante doit indiquer si le lot est réservé ou pas aux PME locales

Avis à Manifestation d'Intérêt

1. La République de Côte d'Ivoire envisage de conclure avec l'Agence Française de Développement, un accord pour le financement du recrutement d'opérateurs fonciers pour la réalisation des opérations de sécurisation foncière rurale dans quatre (4) régions de la CÔTE D'IVOIRE dans le cadre du Financement Budgétaire Programmatique Foncier Rural (FB-PR Foncier Rural), pour la période 2025-2029.
2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, à travers l'Agence Foncière Rurale (AFOR), entité d'exécution du Projet, se propose d'utiliser une partie de ce crédit pour le recrutement d'opérateurs fonciers en vue de la délimitation de territoires de villages, la certification foncière et la promotion de la contractualisation dans quatre (4) régions pour deux (02) lots de la Côte d'Ivoire.

3. Les opérateurs fonciers devront être une société ou un consortium de sociétés spécialisées dans le secteur foncier qui rassemblent les différentes compétences nécessaires aux opérations de sécurisation foncière.
4. L'Agence Foncière Rurale (AFOR) invite les entreprises ou consortium d'entreprises justifiant de capacités et de compétences techniques en matière de sécurisation foncière rurale au plan national et/ou international, à manifester leur intérêt ;
5. Les entreprises intéressées doivent fournir toutes les informations démontrant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services demandés. Le dossier de manifestation d'intérêt devra donc comporter les pièces et les informations attestant des compétences techniques et financières du candidat, à savoir:
 - i) une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de l'Agence Foncière Rurale ;
 - ii) la dénomination de la firme ou du groupement, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve de d'enregistrement ou de constitution ;
 - iii) l'accord de groupement pour les firmes soumissionnant en groupement ;
 - iv) la présentation du candidat (son existence légale, organigramme) ;
 - v) les pièces du candidat (ou des membres du groupement) comprenant :
 - le document officiel attestant de l'existence juridique (Kbis, registre du commerce) ;
 - pour les Bureaux d'études étrangers uniquement, une attestation de non-faillite et de non-liquidation judiciaire datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt de la manifestation d'intérêt ;
 - la déclaration d'intégrité.

Nota bene 1 : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation des marchés publics, que les candidats à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'ANRMP en est la preuve ».

Nota bene 2 : En cas de groupement, le quitus de non-redevance, devra être fourni par chacun des membres du groupement.

6. Le soumissionnaire au présent AMI doit être un opérateur foncier, c'est-à-dire une société ou un consortium de sociétés qui rassemble les différentes compétences nécessaires aux opérations de sécurisation foncière.
7. Dans son offre, le soumissionnaire présentera les références de sa société ou des membres de son consortium. Il devra présenter des références sur les points suivants :
 - compétences et expériences concernant la sécurisation foncière rurale financé par les PTF ou l'Etat (minimum 5 expériences);
 - réalisation d'au moins deux (2) prestations similaires (délimitation de Territoire Villageois (DTV), Certificats Fonciers (CF) et démarcation d'aires classées) au moins une (01) en Afrique justifié par une attestation bonne exécution;
 - capacité à produire et gérer l'information foncière à l'aide des technologies avancées de levé, de traitement et d'archivage de données (liste d'au moins deux opérations réalisées) :
 1. Avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans la conception, la mise au point ou l'amélioration de systèmes « SIG » (systèmes d'information géographique) ou encore de bases de données qui vont permettent de stocker des informations à caractère géographique.
 2. Le candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il dispose d'au moins une paire de GNSS bi fréquence ou full GNSS ; joindre à cet effet un titre de propriété ou facture d'achat. En cas de location, joindre une promesse de contrat de location et le titre de propriété ou la facture d'achat au nom du loueur.
 - capacité en gestion de projet d'envergure d'au moins 200 millions de FCFA, incluant une aptitude en gestion financière, en gestion de ressources humaines et en gestion opérationnelle ;

- avoir une bonne expérience en ingénierie socio-foncière d'au moins une(01) mission.

Nota bene : Ces références devront être accompagnées des justificatifs (attestations de bonne exécution, PV de validation de rapports, notamment). Les entreprises devront noter qu'il s'agit d'exigences minimales, de sorte que seuls seront admis sur la liste restreinte les entreprises les plus qualifiées et les plus expérimentées.

8. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires ou consulter les termes de références sur le site de l'AFOR : www.afor.ci ou à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables, de 8 heures 00 mn à 12 heures 00 mn et de 14 heures 00 mn à 16 heures h 30 mn (heures locales).

Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux, Quartier Zinsou 1, Rue L 183, BP V 82 Abidjan ; téléphone 27 22 50 51 71 bâtiment technique annexe Voir le Responsable du Service Marchés de l'AFOR : Madame KANTE Sarah,

9. Remise des offres : Les offres devront être soumises au plus tard le 03 septembre 2024 à 10 heures 00 minutes à l'adresse ci-après :

Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux, Quartier Zinsou 1, Rue L 183, BP V 82 Abidjan ; téléphone 27 22 50 51 71.

Pour le dépôt des dossiers : Voir le Responsable du Service Marchés de l'AFOR : Madame KANTE Sarah, (225) 27 22 50 51 71.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le 03 septembre 2024 à 10 h 30 mn GMT à l'adresse ci-dessous.

Salle de conférence de l'Agence Foncière Rurale sise à Abidjan Cocody 2 Plateaux, Quartier Zinsou 1, Rue L 183,

10. Il est à rappeler que le présent avis ne sert qu'à constituer une liste de candidats et ne constitue pas une demande de proposition en soi.

Courriel : sarah.kante@afor.ci, copie à edy.amon@afor.ci/ massiamy.bamba@afor.ci